



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat stratégique de la filiale (CSF) Automobile pour 2024-2027

Paris, le 06/05/2024
N°1835

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie, et les acteurs de la filière automobile et mobilités représentés par Luc Chatel, président du CSF, ainsi que les Régions se sont réunis ce jour à Bercy pour signer le contrat stratégique de filière portant sur la période 2024-2027.

La filière automobile française se trouve à un moment charnière de son évolution. Confrontée à des défis stratégiques liées à la transition écologique, avec la décarbonation de l'industrie et des services, et la fin de la vente des véhicules thermiques en Europe à partir de 2035, la filière doit investir massivement dans un contexte de concurrence internationale exacerbée et le Gouvernement s'est fixé le cap de 2 millions de véhicules électrifiés produits en France par an en 2030.

Le précédent contrat portant sur la période 2018-2023 fixaient des objectifs et orientations ambitieuses pour répondre à ces défis, notamment en matière d'adoption du véhicule électrique. Ces objectifs d'adoption ont été atteints grâce à l'ensemble de la filière qui s'est fortement mobilisée pour y parvenir, et ce malgré l'addition des crises.

Dans ce contexte, les ministres ont rappelé les trois priorités de l'Etat pour la filière automobile :

- Poursuite de l'adoption du véhicule électrique en France d'ici 2035
- Fabrication d'une part croissante de véhicules électriques en France, alors que les constructeurs ont annoncé l'assemblage de 20 silhouettes électriques en France
- Amélioration des relations contractuelles entre sous-traitants et donneurs d'ordres

Le nouveau contrat stratégique de filière portant sur la période 2024-2027 signé ce jour s'articulera autour de 6 axes majeurs définis par des projets structurants :

- **Gagner en compétitivité et stimuler l'innovation pour créer de la valeur en France ;**
- **Renforcer l'attractivité de la filière, développer les compétences et qualifications, et anticiper les reconversions de salariés dans les territoires ;**
- **Assurer notre souveraineté, jouer collectif et renforcer la résilience de la filière ;**
- **Favoriser l'économie circulaire ;**
- **Gérer et renouveler de façon soutenable le parc automobile et le développement des nouvelles mobilités.**

Ainsi la période qui s'ouvre marque une accélération de l'électrification impliquant un fort soutien à l'innovation, une montée en compétitivité et la création de valeurs et d'emplois en France pour développer une mobilité respectueuse de l'environnement.

L'Etat a par ailleurs pris toute la mesure des défis auxquels est confrontée la filière, en attestent les dispositifs d'urgence mis en place dès la crise sanitaire à travers le plan de relance, puis la mise en place d'un plan de soutien à la filière automobile et du plan d'accompagnement des sous-traitants automobiles dans le cadre du plan France 2030. Avec la loi industrie verte, le Gouvernement offre un cadre qui favorise et incite les industriels à investir et s'engager massivement pour décarboner l'appareil productif. Riche d'une filière centenaire et pays le plus attractif d'Europe pour la cinquième année consécutive, la France a tous les atouts pour produire sur son territoire les véhicules électriques de demain.

A l'occasion de la présentation du contrat stratégique de la filière automobile, le Gouvernement a également annoncé les lauréats de l'appel à projets « **Soutien aux projets d'investissement pour produire les véhicules routiers de demain et leurs composants** », afin de marquer son engagement et son soutien envers la filière automobile pour l'accompagner dans sa transition. Lors de la première relève annoncée en octobre 2023, 49 lauréats avaient bénéficié d'un soutien public. La deuxième relève de l'appel à projets a permis de soutenir 68 nouveaux projets d'investissements répartis dans toute la France et soutenus par France 2030. Pour cette relève, la performance environnementale des projets constituait un critère majeur de sélection.

[Lien vers le dossier de presse](#)

[Lien vers le contrat de filière](#)

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr - 01 53 18 41 13

Cabinet de Roland Lescure : presse@industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr - 01 44 91 04 49